



AUTORISATION D'ENREGISTREMENT ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE / DE LA VOIX

1. Désignation

Prises de vue (photos, vidéos) lors des séances de marche nordique organisées par l'association Nordique Saint-Maurice, destinées à être publiées sur le site de l'association <https://nordique-saint-maurice.fr> ou sur des « flyers » à des fins de communication.

Nom et adresse de l'organisme : Nordique Saint-Maurice – 1, rue Adrien Damalix – 94410 – Saint-Maurice

2. Modes d'exploitation envisagés

Support	Étendue de la diffusion
En ligne	Internet (monde entier) Site : https://nordique-saint-maurice.fr
Flyers	Distribution auprès des Mauritiens ou via le service communication de la ville de Saint-Maurice.

3. Autorisation

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et/ou de votre voix dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

L'enregistrement de votre image/votre voix sera réalisé sous l'autorité de (nom du producteur ou du bénéficiaire de l'autorisation/statut juridique/adresse) : Lise TAUBER, présidente de l'association Nordique Saint-Maurice.

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

